

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**

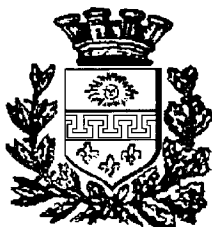
**VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE**

**ARRONDISSEMENT DE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**NOGENT-SUR-SEINE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**8 juillet 2026**  
2026-144

Date de la convocation

02.07.2026

Date de publication

02.07.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,  
le

Le Maire

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Antonio CORREIA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Claude GUELIN donne pouvoir à Alain DAMASSE, Dominique COUTURIER donne pouvoir à Marie RIVIERE, Christophe DESBOYAUX donne pouvoir à Emmanuelle STEIB, Jérôme CESVET donne pouvoir à Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Monsieur Dominique NOBLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION GRAND-EST,  
DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE ET DE L'AGENCE DE L'EAU :  
PROJET PONTON ET CRÉATION D'UN EMBARCADÈRE  
POUR BATEAUX ÉLECTRIQUES**

La commune de Nogent-sur-Seine souhaite engager une opération de requalification de ses infrastructures d'accueil fluvial, par le remplacement des pontons existants et la création d'un embarcadère adapté à l'accueil de bateaux électriques.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de valorisation touristique, paysagère et environnementale de l'interface entre la Ville et la Seine. Il vise à renforcer l'attractivité de Nogent-sur-Seine en améliorant les conditions d'accueil du public, des usagers de la voie d'eau et des activités de loisirs liées au fleuve.

Au-delà du seul remplacement d'ouvrages vieillissants, l'opération constitue un projet structurant pour le territoire communal et pour l'attractivité touristique du nord-ouest aubois.

L'opération porte sur le remplacement des pontons existants et la création d'un embarcadère pour bateaux électriques.

Les travaux envisagés comprennent notamment :

- la création de nouveaux pontons fixes et flottants ;
- la réalisation d'un embarcadère sécurisé ;
- la mise en œuvre de passerelles d'accès et de dispositifs de sécurité ;
- l'installation d'équipements adaptés à l'accueil de bateaux électriques ;
- la prise en compte des contraintes techniques liées au milieu fluvial.

Le mémoire technique établi pour l'opération prévoit des ouvrages adaptés aux contraintes du site, notamment par l'utilisation de structures métalliques, de platelages antidérapants, de dispositifs anticorrosion, de flotteurs adaptés et d'équipements permettant une utilisation sécurisée et durable.

Le projet permet d'abord de moderniser les équipements existants, devenus vieillissants, afin de garantir un meilleur niveau de sécurité et de confort pour les usagers.

Il contribue également à renforcer l'attractivité touristique de Nogent-sur-Seine, en valorisant la Seine comme élément majeur de l'identité communale. La présence d'un embarcadère moderne et adapté à une offre de navigation électrique permettrait de développer de nouvelles pratiques touristiques, plus respectueuses de l'environnement et cohérentes avec les attentes actuelles des visiteurs.

La région Grand-Est, le département de l'Aube et l'Agence de l'eau disposent de dispositifs d'aides relatives aux aménagements et équipements touristiques, portant notamment sur les aires de loisirs, les haltes touristiques, les aménagements paysagers et les équipements concourant à l'attractivité touristique locale.

Le projet de remplacement des pontons et de création d'un embarcadère pour bateaux électriques peut être rattaché à cette logique d'intervention dans la mesure où il constitue :

- un équipement touristique lié à la valorisation de la Seine ;
- une halte ou infrastructure d'accueil destinée aux visiteurs et usagers ;
- un aménagement améliorant la qualité d'accueil du public ;
- un projet contribuant à l'attractivité touristique et paysagère du territoire.

Le montant global prévisionnel de l'opération est estimé à : 230 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération fait apparaître la participation de plusieurs financeurs publics. Il est donc proposé de solliciter l'ensemble des partenaires financiers susceptibles d'accompagner la commune dans la réalisation de ce projet, à savoir la région Grand-Est, le département de l'Aube et l'Agence de l'eau.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

| <b>Financier</b>             | <b>Montant sollicité ou inscrit</b> |
|------------------------------|-------------------------------------|
| Région Grand Est             | 46 000 €                            |
| Département de l'Aube        | 23 000 €                            |
| Agence de l'eau              | 115 000 €                           |
| Commune de Nogent-sur-Seine  | 46 000 €                            |
| <b>Total prévisionnel HT</b> | <b>230 000 €</b>                    |

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre du projet, il est proposé de solliciter expressément auprès des partenaires financeurs, l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la décision attributive de subvention.

Cette demande de commencement anticipé est nécessaire afin de permettre à la commune de respecter le calendrier opérationnel du projet, tout en conservant la possibilité de bénéficier de l'aide départementale si celle-ci est accordée.

Après en avoir délibéré,

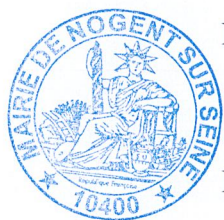
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de remplacement des pontons existants et de création d'un embarcadère pour bateaux électriques ;
- approuve le montant prévisionnel de l'opération, estimé à 230 000 € HT ;
- approuve le plan de financement prévisionnel proposé ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à solliciter les subventions correspondantes auprès de la région Grand-Est, du département de l'Aube et de l'Agence de l'eau ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à solliciter auprès des financeurs concernés l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subvention, le cas échéant ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer tout document nécessaire au dépôt, à l'instruction, au suivi et à l'obtention des subventions sollicitées.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Dominique NOBLET